



LA MAIRIE DE BIDART VOUS PROPOSE

Salle de réunion GIDALEKUA



Bidart
BIDARTE

PRÉSENTATION DE LA SALLE

UNE SALLE MODERNE



Idéalement située

Le bâtiment de GIDALEKUA est situé au centre-bourg à proximité de parkings payants & gratuits et de commerces (hôtels, auberge, restaurants).

Accessible

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur à disposition).

Modulable

Le mobilier à disposition permet de nombreuses configurations : ateliers, conférence, réunions...

Équipée

La salle est équipée de différents écrans, matériel de visio et son adaptés à vos besoins.

Capacité

La salle peut accueillir jusqu'à 47 personnes en places assises.



QUELQUES RÈGLES D'UTILISATION

Les précisions figurent dans le règlement intérieur qui vous sera remis lors de la première location.

RÈGLE N°1



La salle GIDALEKUA est une salle de réunion

La salle ne peut accueillir de buffet, déjeuner ou autre type de restauration. Si vous le souhaitez des bars-restaurants accueillants et accessibles à pied sont à votre disposition autour de la salle.

RÈGLE N°2



Période et durée de réservation

La salle est disponible du lundi au samedi de 9h à 22h.
Les locations sont suspendues entre le 15 juillet et le 31 août.

RÈGLE N°3



Les demandes de location sont validées par la mairie

Les demandes de location sont faites via le formulaire disponible sur le site Internet de la commune www.bidart.fr. Elles doivent être transmises au maximum 3 mois et au minimum 1 mois avant la date souhaitée.



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

01

Réception de la
demande

02

Pré-validation

03

Transmission du
dossier complet

04

Validation de la
demande

05

Location



TARIFS DE LOCATION

Délibération Conseil municipal 3 avril 2023

| Demandeur | Tarif demi-journée (4h) | Tarif journée |
|--|--|---------------|
| Autres collectivités / Partenaires institutionnels | 150 € | 300 € |
| Association à but non lucratif concourant à la satisfaction de l'intérêt général de la commune | Gratuit AG annuelle 120 € autres réunions | - |
| Association à but non lucratif ne concourant pas à la satisfaction de l'intérêt général de la commune | 240 € | - |
| Syndic d'une copropriété de Bidart | 100€ (2 heures max) | - |
| Syndic d'une autre copropriété | 240 € (2 heures max) | - |
| Séminaire d'entreprise ou autre réunion d'entreprise | 300 € | 600 € |
| CAUTION | 500€ | 500€ |

QUELQUES PHOTOS DE LA SALLE GIDALEKUA



POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ-NOUS.



www.bidart.fr



secretariat@bidart.fr



05 59 54 90 67



Bidart
B I D A R T E

